

216C0521

FR0000062176-OP003-RO01

18 février 2016

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

(Euronext Paris)

- 1 - Le 16 février 2016, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, déposée par le Crédit Industriel et Commercial – CIC, agissant pour le compte de la société anonyme Sabeton (cf. D&I 216C0509 du 16 février 2016).

La note d'information conjointe des sociétés Sabeton et COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU (visa n°16-051 en date du 16 février 2016) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué diffusé ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **19 février au 3 mars 2016 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le **4 mars 2016**.

CIC se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU non détenues par l'initiateur. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU sera reprise le 19 février 2016.